



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_017

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

Bail commercial
« Boucherie »

Signature d'un bail
commercial au profit de la
SAS BIDOCHÉ

Local situé
800 rue Général de Gaulle
à Montbonnot-Saint-
Martin

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 18 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2025

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoints. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Flavie PARENDEL (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC), Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à Alexis ISAAC), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M Paul Klein est nommé secrétaire.

Monsieur Jean-François CLAPPAZ rappelle au Conseil municipal que la commune a récemment acquis un local commercial situé 800 rue Général de Gaulle à Montbonnot-Saint-Martin.

La SAS BIDOCHÉ a manifesté le souhait de prendre à bail ce local afin d'y exercer son activité de boucher.

Il est proposé un bail d'une durée de 9 années à partir du 1^{er} avril 2025, moyennant un loyer annuel de 14 400 € hors charges.

Compte tenu des travaux d'aménagement que la SAS BIDOCHÉ devra réaliser dans les locaux loués, et de la plus-value qui en résultera pour la commune, et compte tenu des charges imposées à la SAS BIDOCHÉ par le bail, la commune consent à la SAS BIDOCHÉ, à titre exceptionnel, une franchise totale de loyer jusqu'à l'ouverture au public du commerce et en tout état de cause au plus tard à la date du 1^{er} juillet 2025.

Il propose donc au Conseil municipal de régulariser le bail commercial dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de régulariser, au profit de la SAS BIDOCHÉ, le bail portant sur le local commercial situé 800 rue Général de Gaulle à Montbonnot-Saint-Martin.
- Donne pouvoir à cet effet à Monsieur le Maire pour signer tout acte requis.
- Mandate Me Thomas PLOTTIN, notaire à Meylan pour l'établissement de cet acte.

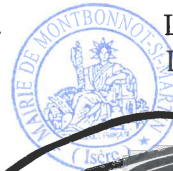
La présente délibération annule et remplace la délibération n°01_01_2024_077 du 18 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Projet de bail